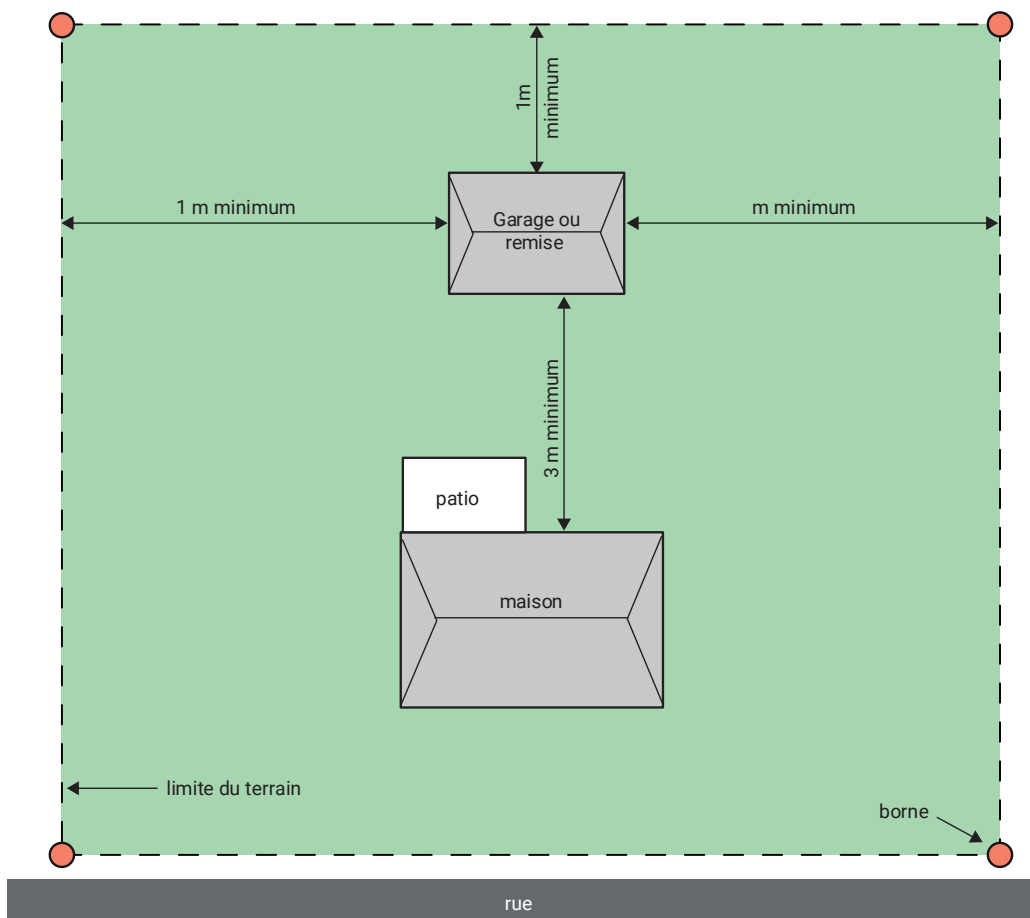


NORMES RELATIVES AUX GARAGES ET REMISES



Note : Ces normes sont à titre d'information ; pour toute interprétation, veuillez vous référer au règlement 2207-2022 qui a préséance.



Vérifier s'il existe une servitude

Superficie maximum de l'ensemble des bâtiments complémentaires (remise, garage, etc.) : la plus faible de ces deux valeurs, soit 10% de la superficie du terrain ou 85% de la projection au sol de l'habitation.

Un maximum de deux (2) bâtiments complémentaires fermés et détachés du bâtiment principal est permis (ne sont pas inclus dans ce nombre les piscines, kiosques, tonnelles, gazebos, pergolas, pavillons de jardin et autres constructions ouvertes).

GARAGE

Toit en pente | Hauteur maximum du garage : 7 m (sans excéder la hauteur du bâtiment principal)
Hauteur maximum de la porte : 3,10 m

Toit plat | Hauteur maximum du garage : 3,65 m

REMISE

Hauteur maximale : 4,60 m

Terrain

plus de 1 500 m² (16 150 pi²)

moins de 1 500 m² (16 150 pi²)

Superficie maximale de la remise

28 m² (300 pi²)

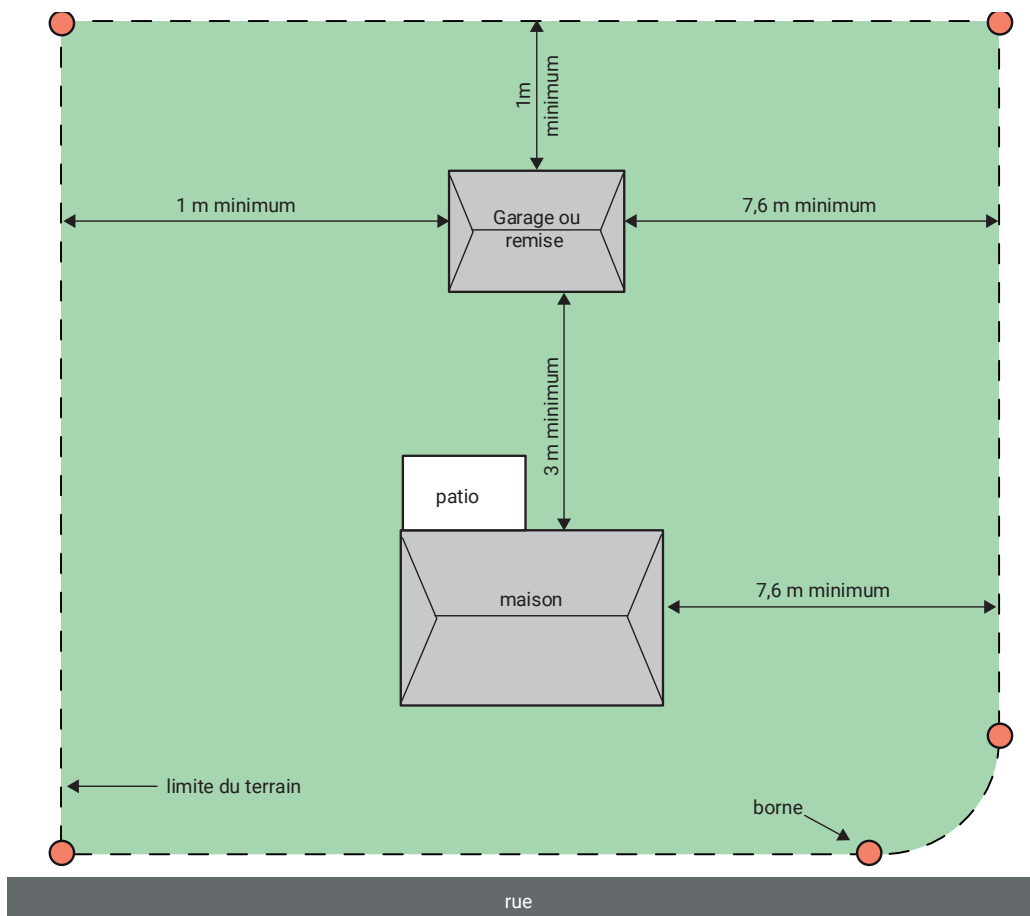
20 m² (215 pi²)

Vous devez obtenir un permis avant d'entreprendre les travaux

NORMES RELATIVES AUX GARAGES ET REMISES



Note : Ces normes sont à titre d'information ; pour toute interprétation, veuillez vous référer au règlement 2207-2022 qui a préséance.



Vérifier s'il existe une servitude

Superficie maximum de l'ensemble des bâtiments complémentaires (remise, garage, etc.) : la plus faible de ces deux valeurs, soit 10% de la superficie du terrain ou 85% de la projection au sol de l'habitation.

Un maximum de deux (2) bâtiments complémentaires fermés et détachés du bâtiment principal est permis (ne sont pas inclus dans ce nombre les piscines, kiosques, tonnelles, gazebos, pergolas, pavillons de jardin et autres constructions ouvertes).

GARAGE

Toit en pente | Hauteur maximum du garage : 7 m (sans excéder la hauteur du bâtiment principal)
Hauteur maximum de la porte : 3,10 m

Toit plat | Hauteur maximum du garage : 3,65 m

REMISE

Hauteur maximale : 4,60 m

Terrain

plus de 1 500 m² (16 150 pi²)

moins de 1 500 m² (16 150 pi²)

Superficie maximale de la remise

28 m² (300 pi²)

20 m² (215 pi²)

Vous devez obtenir un permis avant d'entreprendre les travaux